



## Changement de nom de famille.

-----  
Par Visiteur

Bonjour a tous,

j aimerai savoir si apres 38 ans je peux encore changer de nom de famille.

voila je suis ne le 20 avril 1971 avec le nom de jeune fille de ma mere POUTREL.

Ma mere a rencontrer un homme qui ma reconnu a l age de 9 mois je suis devenu LAMBERT.

Maintenant je viens de retrouver mon pere MR LECHEVALIER.

NOUS AVONS FAIT DES TESTS DE PATERNITE A L ETRANGER ET C EST BIEN LUI.

JAIMERAI PORTER SON NOM ES-CE POSSIBLE.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Juridiquement le test réalisé n'a aucune valeur et ne peut donc vous permettre d'engager une action quelconque.

L'action en contestation de paternité est malheureusement prescrite.

De ce fait si vous souhaitez porter le nom de votre père, ce dernier peut faire une demande d'adoption simple.

Cette adoption simple ne fera pas légalement de vous son fils mais vous confèrera des droits dont celui de porter son nom.

Le nom de votre père sera accolé à votre nom de famille actuel.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement